

COMMUNE DE SARDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/44**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Angélique THELIOL, Fanny CADILLON- LAPORTE, Christelle BAUMET, Sandra TERRACOL, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET

Était absent et excusé : M Régis GUYONNET

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

Objet : Demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Creuse dans le cadre du contrat de résilience pour les travaux en faveur de la sécurisation des réseaux d'eau potable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal dans le cadre du contrat de résilience pour soutenir les travaux en faveur de la sécurisation des réseaux d'eau potable et la baisse de la consommation, la commune peut bénéficier d'une aide de 10% auprès du Conseil Départemental de la Creuse.

Il précise qu'à plusieurs reprises le réseau communal a été concerné par des fuites et qu'à ce titre la commune a été ciblée pour un taux d'accompagnement financier de 70% par l'Agence de l'Eau.

Afin de remédier à ces pertes inutiles de ressource en eau, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Creuse.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

**PLAN DE FINANCEMENT
SECURISATION DE L'EAU POTABLE**

DEPENSES		RECETTES	
Renouvellement de réseaux fuyards et installation de dispositifs de localisation des fuites	162 854,50 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne 70%	113 998,15 €
		CD23 10%	16 285,45€
TOTAL HT	162 854,50 €	Financement communal HT	32 570,90 €
TVA	32 570,90 €	FCTVA à N+1	32 057,58 €
		RESTE A CHARGE COMMUNAL A N+1	33 084,22 €
TOTAL TTC	195 425,40 €	TOTAL	195 425,40 €



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

- Autorise M le Maire à déposer une demande de financement pour la sécurisation du réseau d'eau potable auprès du Conseil Départemental de la Creuse.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme,
En Mairie, le 21/09/2023
Publié, le 27/09/2023
Transmis, le 27/09/2023
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

